

## Parent alcoolique, l'enfant ne veut plus aller chez son père

Par **Kaliboron**, le 14/10/2020 à 21:09

Bonjour,

Je suis séparée depuis 8 ans de mon ex compagnon, nous avons eu une fille de 11 ans ensemble. nous ne sommes jamais passés devant le JAF parce que monsieur s'y opposait. L'année dernière pendant les grandes vacances ma fille, qui était chez son père, m'appelle affolée parce que celui-ci était complètement saoul. ayant un passé violent à mon égard je suis allée la récupérer avec la police. Après maintes excuses ma fille a bien voulu y retourner. Mais bien sûr la situation est représentée et ma fille ne veut plus y retourner. Mes questions sont : a-t-elle une obligation d'y aller ? qui dois-je voir un médiateur ou le JAF directement ? avec ou sans avocat ? quels sont mes droits sachant qu'il est clairement une personne alcoolique, dois-je porter plainte ? c'est une personne qui me terrorise depuis de nombreuses années mais à l'heure actuelle cette situation affecte également ma nouvelle famille.

Merci de me donner une réponse je suis totalement perdue.

Sincères salutations

Kaliboron

Par **Visiteur**, le 14/10/2020 à 21:28

Bonjour

Pour soumettre votre problème au JAF vous-même.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>